

Questions orales

M. Fontana: Monsieur le Président, je m'excuse d'avoir appelé le chef du Parti réformiste par son nom, mais cette citation était bien de lui et elle est tirée d'un bulletin de nouvelles de la PC selon lequel le chef du Parti réformiste est en faveur des péages.

Les routes sont de compétence provinciale, tout comme les péages. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a pris la décision d'affecter ainsi l'argent parce qu'il a jugé que cela valait mieux pour la sécurité des voyageurs et l'efficacité des transports en Nouvelle-Écosse. C'est la Nouvelle-Écosse qui doit prendre cette décision, et non la Chambre des communes.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Les agents d'immigration à l'ambassade du Canada à Paris ont, une fois de plus, refusé des visas de visiteur à des Algériens, cette fois-ci à deux grands-mères, M^{me} Ouartzi et M^{me} Sebbar. On se souvient bien de l'affaire de la cinéaste, M^{me} Koudil ainsi que des trois comédiens algériens à qui l'ambassade à Paris a refusé des visas malgré leurs billets d'avion de retour.

Le ministre reconnaît-il que ses fonctionnaires à l'ambassade de Paris agissent de façon lamentable en ce qui concerne les demandes de visas légitimes provenant de citoyens d'origine algérienne et qu'attend-il pour remettre de l'ordre dans une façon de procéder qui, visiblement, crée des injustices inexplicables?

[Traduction]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais rien des cas des deux grands-mères qui ont demandé un visa de visiteur. J'espère que le député comprend que je ne peux pas connaître tous les détails se rapportant au million de demandes de visas de visiteur qui proviennent de partout dans le monde. Je vérifierai de quoi il retourne dans ces deux cas.

Toutefois, je crois que le député devrait bien peser ses mots lorsqu'il fait le procès d'intentions de nos agents des visas. Il vient du Québec et cette province assume pratiquement toute la responsabilité de l'immigration des indépendants. Le Québec a aussi des agents des visas en poste dans le monde. Veut-il dire que ces agents approuvent toutes les demandes et que, s'ils ne le font pas, pour des motifs légitimes, ces agents du Québec font ce qu'il faut faire?

Je crois que nous ne devrions pas nous servir de notre programme de visas de visiteur pour régler certains des problèmes des Algériens. C'est exactement pourquoi les fonctionnaires de mon ministère discutent de l'immigration des personnes indépendantes avec ceux du ministère de l'Immigration du Québec. Ainsi nous verrons si nous pouvons aider quelques Algériens par

les voies légitimes plutôt qu'en détournant le programme des visas de visiteur de ses fins normales.

● (1450)

[Français]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, les agents des visas dont je parle relèvent de votre ministère.

Le Président: Mon cher collègue, je vous rappelle que vous devez toujours vous adresser au Président.

M. Nunez: Excusez-moi, monsieur le Président.

Étant donné que les deux grand-mères algériennes âgées de plus de 65 ans sont déjà venues à plusieurs reprises au Canada, quand le ministre reconnaît-il l'erreur de ses fonctionnaires et quand vont-ils accorder ces visas à ces femmes qui veulent venir ici rendre visite à leurs enfants et petits-enfants?

[Traduction]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit au député que j'allais examiner ces deux cas.

Je sais que les agents qui s'occupent des visas de visiteur sont des agents fédéraux. J'essayais d'attirer l'attention du député sur le fait que nous ne l'entendons pas souvent critiquer les agents du gouvernement du Québec lorsqu'ils refusent des candidats.

J'espère que le député ne veut pas faire de la question une affaire politique. Il aurait également pu prendre la parole aujourd'hui pour remercier le gouvernement fédéral d'avoir permis à la famille Garda de se rendre à New York afin de présenter une demande au gouvernement canadien et de ne pas les avoir expulsés en Roumanie. Cela a permis aux membres de cette famille d'être acceptés comme immigrants indépendants avec la collaboration du gouvernement du Québec.

Le député pourrait s'abstenir de poser pour la galerie, je peux très bien me passer de cela.

* * *

LE CODE D'ÉTHIQUE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, qu'il s'agisse du dîner à Montréal auquel assistait le ministre du Patrimoine canadien et où l'on pouvait acheter des contrats en faisant des dons, des fonds détournés de leur fin pour le pavage d'une route au Cap-Breton ou des dossiers juridiques confiés à des amis du ministre du Revenu sur la côte ouest, le conseiller en éthique semble toujours être le dernier à l'apprendre. M. Wilson devient davantage un bouc émissaire qu'un chien de garde.

Ma question s'adresse à la vice-première ministre. Quand le conseiller en éthique a-t-il été mis au courant de ces violations des règles d'éthique et pourquoi n'a-t-il pas été consulté avant plutôt qu'après le fait?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la députée présume qu'il y a eu violation des règles d'éthique.

Nous avons dit clairement que le Parti libéral et le premier ministre appuient la participation publique au processus de col-